ARRETE N°

/MINSANTE DU

2 0 MARS 2023

portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}.-</u> Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommée au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique :

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU CENTRE

<u>Délégué Régional</u>: Madame **AZOUMBOU MEFANT Thérèse**, Médecin, Matricule **569 720-D**, précédemment Sous-Directeur de l'Organisation des Soins, en remplacement de Madame MOUSSI, née OMGBA Charlotte, appelée à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la règlementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

O 0 0 6 9 3 1 7 MAR 202 3

PRIME MINISTER'S OFFICE

Yaoundé, le

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Dr MANAOUDA Malachie